

AFFAIRE N° 32/2. - Attribution d'une subvention complémentaire du FASO aux Cantines Scolaires.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation d'utiliser la dotation complémentaire du FASO (lettre 85/DAG/1 du 16 Octobre 1973) :

- En RECETTES au chapitre 459, article 7 372 9 202 050
- En DEPENSES au chapitre 459, article 601 9 202 050

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

le
secr. Gen. de St. Decembre 1973
bon de liq
le Secrétaire Général
signé: S. Brauer
à copie certifiée conforme
Directeur des Affaires Financières
signé: illisible